



Habitants
10 063 300

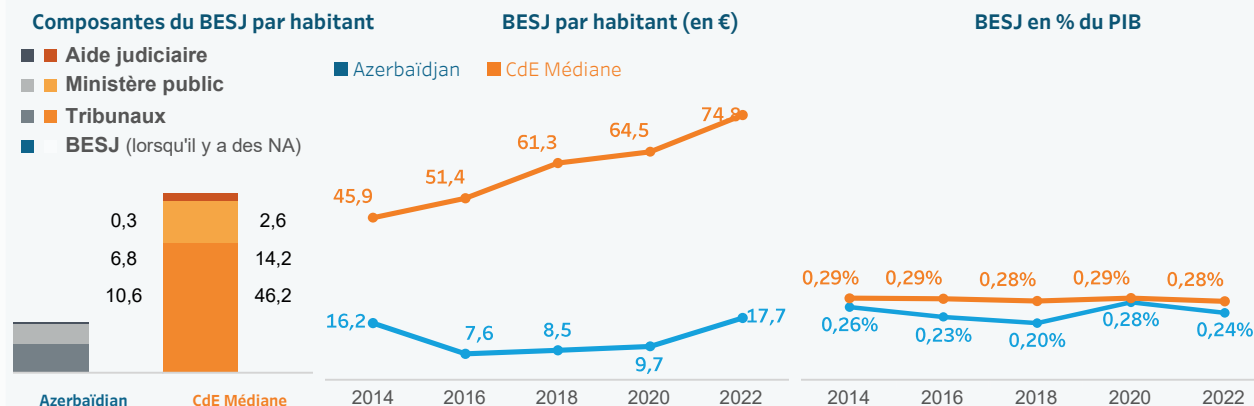


PIB par habitant
7 338 €
CdE Médiane 27 406 €



Salaire moyen brut annuel
5 500 €
CdE Médiane 22 878 €

Budget exécuté du système judiciaire (BESJ)



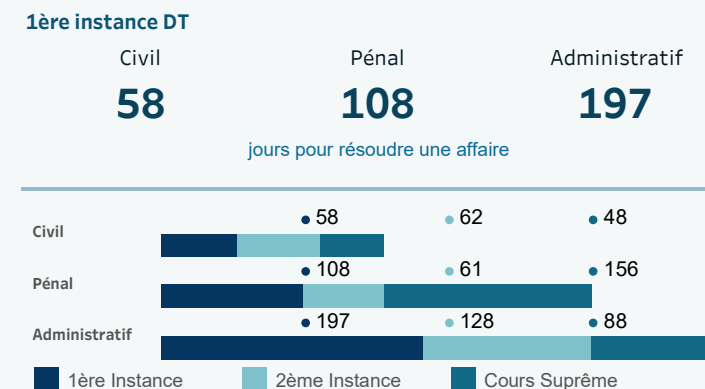
Budget : En 2022, le budget du système judiciaire exécuté est de 178 049 918 €, soit 17,7 € par habitant, ce qui est nettement inférieur à la médiane du CdE. Cependant, le budget du système judiciaire a été augmenté de manière significative par rapport à 2020 dans ses trois composantes (tribunaux, ministère public, aide judiciaire), en particulier pour les tribunaux et l'aide judiciaire. Le budget représente 0,24% du PIB, ce qui est inférieur à la médiane du CdE. Le budget des tribunaux est de 10,6 € par habitant en 2022, contre 6,1 € en 2020.

Egalité de genre : Les femmes continuent d'être peu représentées dans les professions juridiques. Bien que le nombre de femmes juges ait augmenté par rapport à 2020, elles ne représentent toujours que 20 % des juges et 3 % des présidents de tribunaux. Seuls 7 % des procureurs et 2 % des chefs de services des ministères publics sont des femmes. Parmi les avocats en exercice, 18 % seulement sont des femmes.

Nombre d'avocats : Bien que le nombre d'avocats ait progressivement augmenté depuis 2017, il n'y a que 23 avocats pour 100 000 habitants, ce qui est nettement en dessous de la médiane du CdE en 2022.

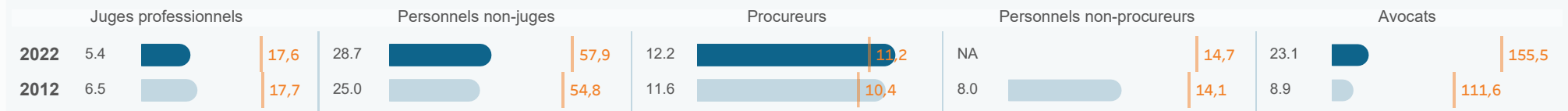
Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal : La loi « sur la médiation » de 2021 prévoit la participation obligatoire aux séances de médiation initiales pour les litiges en matière de droit de la famille, droit du travail et droit commercial. Il est prévu que les coûts de la médiation obligatoire soient couverts par le budget de l'État pour les parties éligibles. Bien que le nombre total de médiateurs enregistrés ait augmenté par rapport à 2020, il n'y a que 3 médiateurs pour 100 000 habitants, ce qui est nettement inférieur à la médiane du CdE en 2022.

Efficacité - Disposition Time (jours)

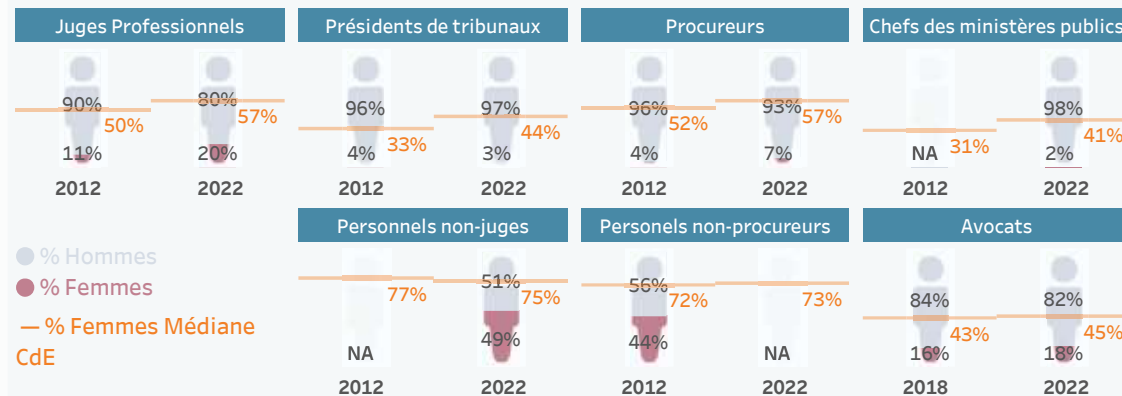


Efficacité : Des améliorations des DT sont observées dans les affaires civiles et commerciales contentieuses et les affaires pénales, tandis que de légères augmentations sont notées dans les affaires administratives par rapport à 2020. La 2ème instance est l'instance la plus efficace, tandis que les affaires civiles et commerciales contentieuses constituent le domaine le plus efficace. Inversement, les affaires administratives de 1ère instance s'avèrent être l'instance et le domaine les moins efficaces. En revanche, le DT le plus faible est calculé pour les affaires civiles et commerciales contentieuses de 3ème instance. A l'exception des affaires administratives de 1ère instance et des affaires pénales de dernière instance, les DT sont inférieurs aux médianes européennes.

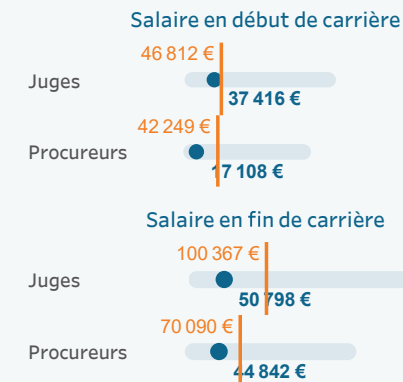
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



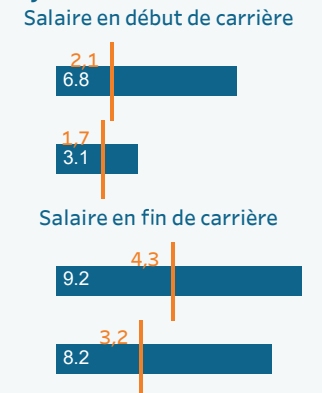
Égalité de genre



Salaires bruts absolus

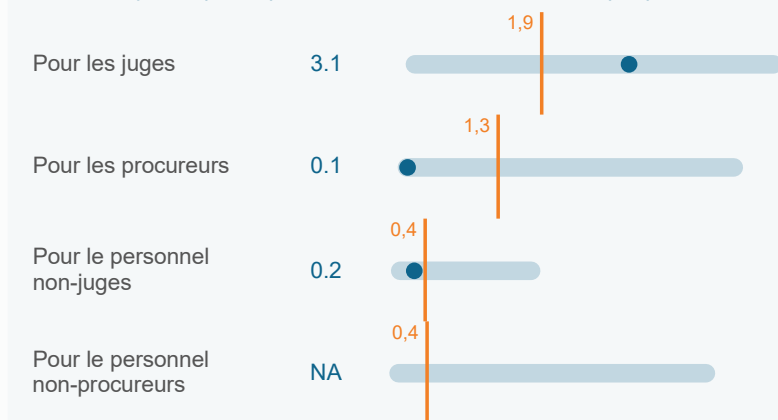


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

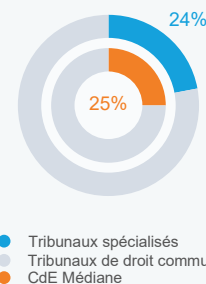


Formation des professionnels de la justice

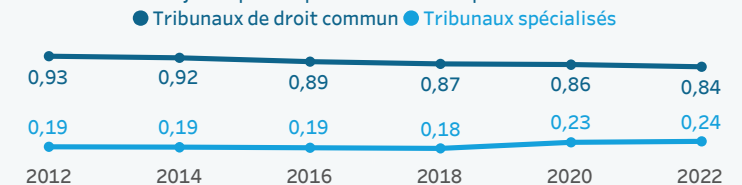
Nombre moyen de participations à des formations en direct par professionnel*



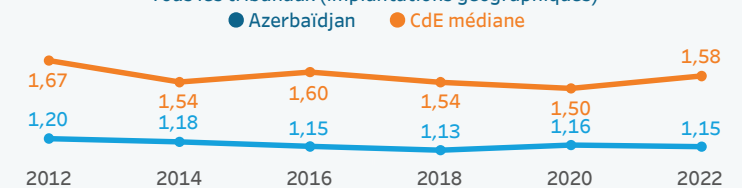
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Entités juridiques de première instance pour 100 000 hab.



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



*Cet indicateur est calculé comme suit : le nombre de participants aux formations en direct est divisé par le nombre de professionnels de cette catégorie. Par exemple, si la médiane du CdE pour les juges est de 3,9, cela signifie que chaque juge en Europe a participé à 3,9 formations en direct (valeur médiane). En effet, cette analyse permet de mieux comprendre le nombre de formations par professionnel dans l'hypothèse où tous ont été formés.

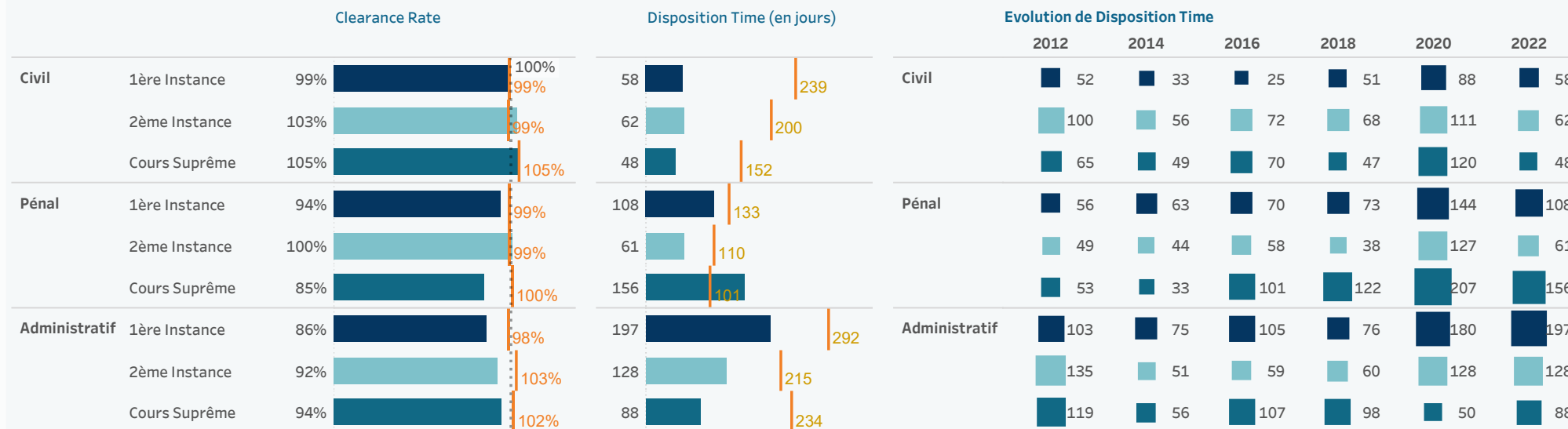
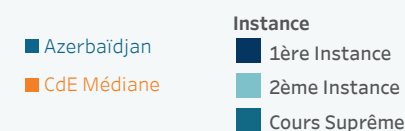
Indicateurs d'efficacité CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées / Affaires nouvelles) *100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire augmente

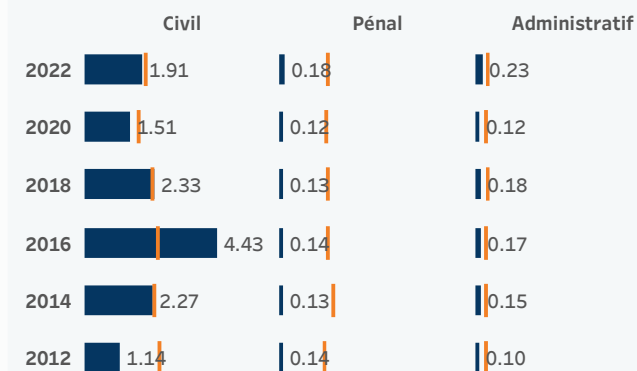
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes / Affaires terminées) *365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) est le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue, compte tenu du rythme de travail actuel des tribunaux.

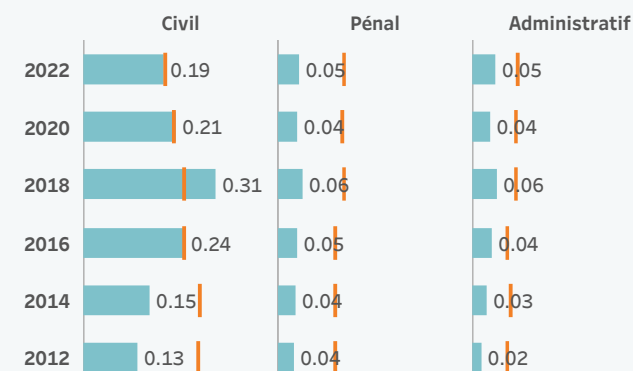


Affaires nouvelles

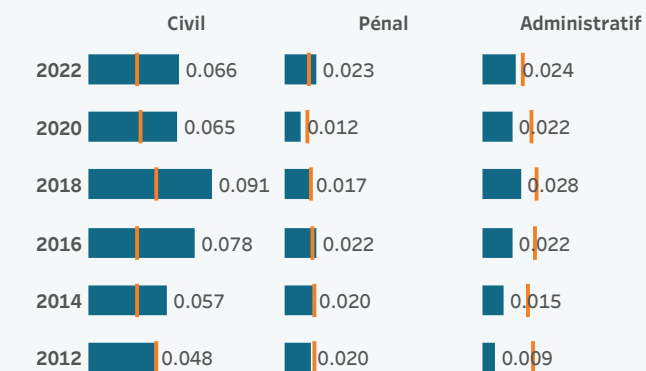
Nombre total d'affaires de 1ère instance pour 100 habitants



Nombre total d'affaires de 2ème instance pour 100 habitants

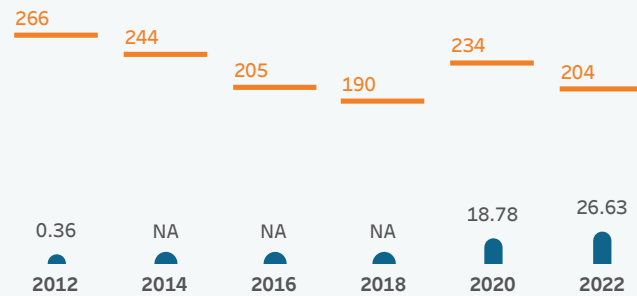


Nombre total d'affaires de Cours Suprêmes pour 100 habitants



Ministère public

Nombre total d'affaires reçues (1ère instance) par procureur



Répartition des affaires traitées en %

Classées pendant l'année de référence

50%



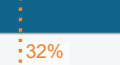
Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur

NAP



Affaires portées devant les tribunaux

50%



Répartition des affaires classées en %

■ Azerbaïdjan

■ CdE Médiane

Classées parce que l'auteur n'a pas pu être identifié

44%

38%

Classées pour absence de constat d'infraction ou situation juridique particulière

17%

35%

Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité

7%

12%

Classement pour d'autres raisons

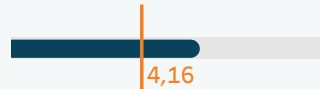
33%

18%

Note : Il existe différentes méthodologies pour calculer le nombre d'affaires dans les statistiques des ministères publics : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

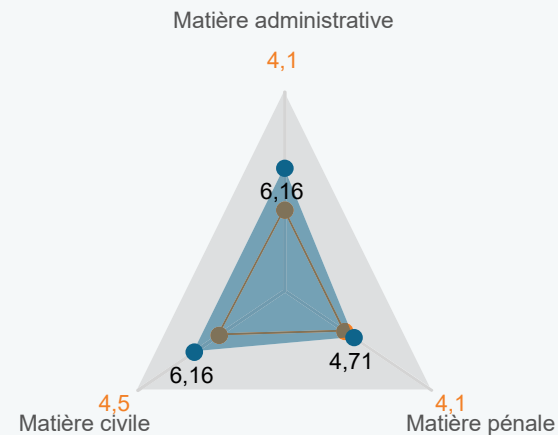
Indice de déploiement et d'utilisation des TIC

(de 0 à 10)

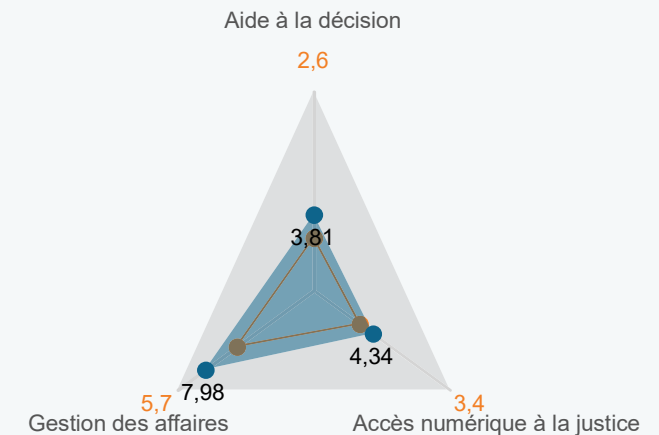
Taux de déploiement total : **5,71**Taux d'utilisation total : **4,88**

(experimental)

Taux de déploiement par domaine (0 à 10)



Taux de déploiement par catégorie (0 à 10)



Sites internet relatifs au système judiciaire

Textes juridiques

e-qanun.az

Jurisprudence des juridictions supérieures

courts.gov.az

Informations sur le système judiciaire

courts.gov.az